

ENCHERE : (

VENTE : 6 janvier 2022

DIRE D'URBANISME

L'an deux mil vingt et un et le

par-devant Nous Greffier du Tribunal Judiciaire de Lyon, au secrétariat greffe de la chambre de l'exécution chambres des criées, a comparu Me Frédéric ALLEAUME, Avocat associé de la SCP GRAFMEYER BAUDRIER ALLEAUME JOUSSEMET, Avocat au Barreau de Lyon, y demeurant 1 rue de la République 69001 Lyon, poursuivant la vente dont s'agit lequel a dit :

annexer au présent cahier des conditions de vente les certificats d'urbanisme et le plan de situation,

dont acte,

Et l'Avocat comparant a signé avec Nous Greffier après lecture.

PLANS

Département du Rhône

VAULX-EN-VELIN

2 rue Lounès Matoub

Rue Georges Seguin

Cadastre : Section AT n° 733, 756, 760, 764 et 768

Contenance cadastrale totale : 40a 42ca



ARPTEGO GEOMETRE-EXPERT S.A.S.

successeur du cabinet P. FAUCHERE M. LE FLOCH (bureaux du Val d'Oise)

T : 01.30.38.01.16 - @ : contact@arptego-ge.fr

PONTOISE (95300)

CORMEILLES-EN-PARISIS (95240)

2 rue Delacour

85 boulevard de Lorraine

1°) PLAN DE SITUATION

2°) EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL

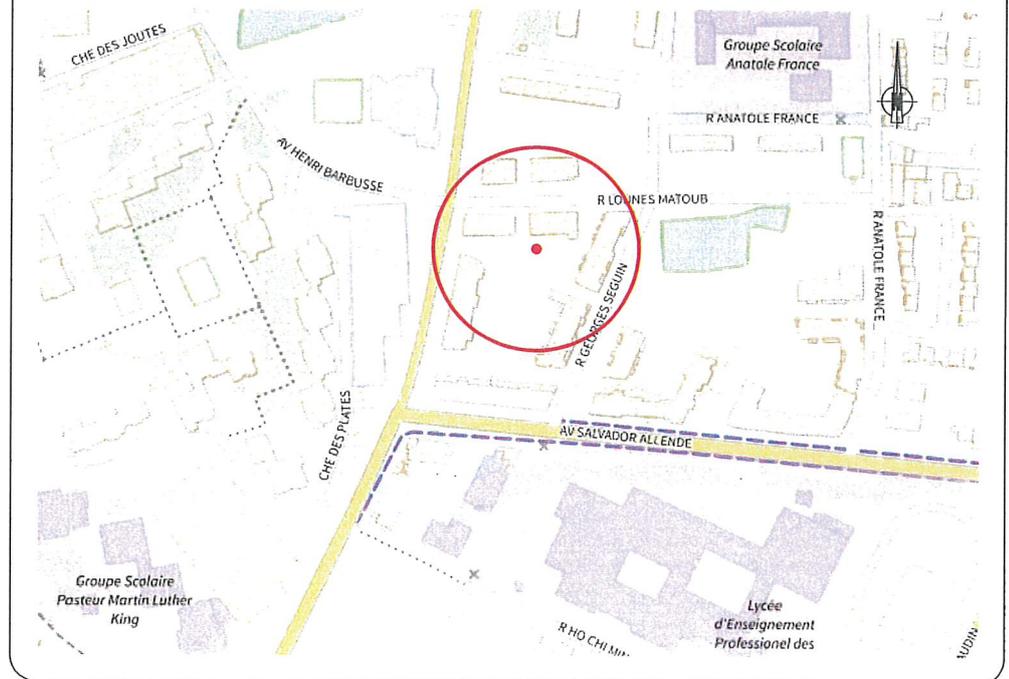
Echelles :
1°) sans échelle
2°) 1/1.500ème

Dossier :
U21029

Surface réelle :
Non mesurée

Date
10/2021

1°) PLAN DE SITUATION



2°) EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL





FICHE DE RENSEIGNEMENTS D'URBANISME

Le présent document fait état du droit de l'urbanisme opposable, à partir du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat de la Métropole de Lyon en vigueur et des renseignements connus à ce jour. Il constitue un simple document d'information et ne confère aucun droit. Il est délivré à titre gratuit.

Section	AT
Parcelle(s) renseignée(s)	733,756,760,764,768
Adresse(s)	2 Rue Lounès Matoub 2 Rue Georges Seguin 4 Rue Lounès Matoub 4 Rue Georges Seguin
Commune	VAULX-EN-VELIN

Procédure PLU-H prise en compte	Mise à jour n° 3 approuvée le 22-03-2021
---------------------------------	--

ZONAGE

☛ Zone
- URM1c

Emprise sur parcelle 69256AT733	3092 m ²
Emprise sur parcelle 69256AT756	253 m ²
Emprise sur parcelle 69256AT760	231 m ²
Emprise sur parcelle 69256AT764	380 m ²
Emprise sur parcelle 69256AT768	61 m ²

AUTRES PRESCRIPTIONS DU PLU-H

1) EQUIPEMENTS, RÉSEAUX ET EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

- ☛ Zone d'assainissement
- Zone d'assainissement collectif

2) QUALITÉ DU CADRE DE VIE

Non concerné

3) AFFECTATION DES SOLS ET DESTINATION DES CONSTRUCTIONS

- ☛ Secteur de taille minimale de logement
- secteur n°1 : taille opération de plus de 1000m² de surface de plancher : 20% de Logements de plus de 80m² de surface de plancher
- ☛ Secteur de taille minimale de logement
- secteur n°1 : taille opération de plus de 1000m² de surface de plancher : 50% de Logements de plus de 60m² de surface de plancher

4) IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS

Non concerné

5) DÉPLACEMENT ET STATIONNEMENT

- ☛ Secteur de stationnement
- Secteur Dab

6) RISQUES

Les risques d'inondations et technologiques peuvent également faire l'objet de périmètres de prévention au titre des Servitudes d'Utilité Publique.

- ☛ **Périmètre de risque**
- Zone de sismicité 2 (faible)
- ☛ **Risque d'inondation par ruissellement**
- Périmètre de production - Tertiaire

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

- ☛ **PM1 Zone PPR Inondation**
- PPRNi Rhône-Saône, secteur Rhône amont
- Zone bleue B2
- ☛ **T5 Servitude aéronautique de dégagement (aérodrome)**
- Lyon Bron

DROIT DE PREEMPTION

☛ **Le terrain est situé dans le champ d'application territorial du Droit de Préemption Urbain simple.** Si une mutation est envisagée, elle devra être précédée d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner adressée au Maire de la commune.

PERIMETRES REPORTEES AU PLU-H

- ☛ **Périmètre de bruit aéroport**
- Périmètre de nuisance sonore des aéronefs de niveau D
- ☛ **Classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes**
- Avenue Salvador Allende (niveau Catégorie 4) Largeur de secteur 68 db
- ☛ **Classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes**
- Avenue Gabriel Péri (niveau Catégorie 3) Largeur de secteur 73 db

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES PORTEES AU PLU-H

- ☛ **Retrait-gonflement des sols argileux (consulter le site www.georisques.gouv.fr/risques/retrait-gonflement-des-argiles)**
- aléa Faible

AUTRES INFORMATIONS

1) DIVERS

L'inventaire BASIAS-IHU recense à partir d'archives les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement. L'inscription d'un site dans cette base ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit

- ☛ **Inventaire BASIAS-IHU**
- Anciens sites industriels : RHA-I-69 10760
- Sté d'Exploitation du "Garage OLIVER", anc. Sté Les Vins Pillon

2) TAXES ET PARTICIPATIONS

Les **taxes** suivantes pourront être exigées :

- La Taxe d'Aménagement (T.A.) au taux de 4,5 % pour la part métropolitaine et au taux de 2,5 % pour la part départementale
- La Redevance d'Archéologie Préventive (R.A.P.) au taux de 0,4%

Les **participations** suivantes pourront être exigées :

I - participations préalablement instaurées par délibérations :

- La participation du constructeur en Z.A.C
- La participation fixée par une convention de projet urbain partenarial P.U.P
- La participation en programme d'aménagement d'ensemble P.A.E

II - participations exigibles sans procédure de délibération préalable :

- La participation aux équipements publics exceptionnels
- La réalisation et le financement des équipements propres

Pour information

- La Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (P.F.A.C.) est due pour tout raccordement au réseau public quel que soit le moyen d'accès à ce réseau, ainsi que pour toute extension ou réaménagement générant des eaux usées supplémentaires au réseau.
- Une contribution pour le raccordement des consommateurs au réseau de distribution d'électricité peut être demandée

Tout aménagement ou construction devra faire l'objet d'une demande d'autorisation du droit des sols : permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager.

Pour tout renseignement :

Coordonnées du service urbanisme de la commune : service.urbanisme@mairie-vaulxenvelin.fr

Le PLU-H peut-être consulté à l'adresse : <http://pluh.grandlyon.com>



Vos références : U21029

Parcelles : - 69256AT733 - 69256AT756 - 69256AT768 - 69256AT764 - 69256AT760

Édité le 12-10-2021

Vaulx-en-Velin
RENSEIGNEMENT D'URBANISME



LEGENDE

 Ténement objet de la demande

Métropole de Lyon® - DGFIP® Droits de l'état réservés



ARPTEGO GEOMETRE EXPERT
2 rue Delacour
95300 PONTOISE

Vos références : **U21029**
Référence demande : **CNP-HZKBWBPP**
Commune : **Vaulx-en-Velin**
Rue Georges Seguin : n° 2
Rue Lounès Matoub : n° 2, 4
Rue Georges Seguin : n° 4

Lyon, le 12 octobre 2021

Objet : Certificat de non péril
Pièces jointes : annexe et plan

Monsieur,

Suite à votre demande du 12/10/2021 concernant le ou les bien(s) cadastré(s) **Section AT, Parcelle(s) : n°733, 756, 760, 764, 768**, je vous informe qu'aucune procédure de péril et de sécurité relevant des pouvoirs de police spéciale du Président de la Métropole de Lyon n'a été ouverte depuis le 1^{er} janvier 2015 (au titre du Code de la construction et de l'habitation).

Aussi, le(s) bien(s) visé(s) ne font pas l'objet d'un arrêté de péril ou de sécurité. Ceci ne préjuge cependant en rien de l'état desdits biens.

Le secteur n'est pas situé en Zone à Risques Géotechniques.

Pour ce qui concerne les autres thématiques (procédures d'insalubrité, mères, termites, etc.), je vous prie de bien vouloir vous reporter à la fiche annexée au présent courrier qui précise les autorités compétentes à contacter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Cordialement,

Unité Habitat indigne-péril

FICHE ANNEXE - VENTE D'IMMEUBLE D'HABITATION - AUTORITES ADMINISTRATIVE A CONTACTER

THEMATIQUE	SERVICE A CONTACTER
<p>PROCEDURES D'INSALUBRITE Articles L1331-22 et L1331-26 du code de la santé publique</p>	<p>Agence Régionale de la santé Auvergne-Rhône-Alpes Délégation Rhône-Métropole de Lyon Service Santé-Environnement 241 rue Garibaldi - CS 93383 - 69418 LYON CEDEX 03 Tél. : 04.72.34.74.27 Courriel : ars-dt69-sante-environnement@ars.sante.fr</p>
<p>PROCÉDURES RELATIVES AUX IMMEUBLES MENAÇANT RUINE (PÉRIL) Articles L511-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation</p>	<p>1) Pour les communes de la Métropole de Lyon : Métropole de Lyon - Direction de l'Habitat et du Logement Unité Péril et Habitat Indigne 20 rue du Lac - CS 33569 - 69505 LYON CEDEX 03 Courriel : peril-habitat@grandlyon.com</p> <p>2) Pour les communes du département du Rhône (hors Métropole de Lyon) : Contacter les services municipaux de la commune concernée.</p>
<p>ZONE D'EXPOSITION AU PLOMB Article L1334-6 du code de la santé publique</p>	<p>La notion de zone d'exposition au plomb n'existe plus depuis 2004 En effet, c'est tout le territoire national qui est désormais concerné par l'application de l'article L1334-6 du code de la santé publique. Conformément à cet article, un constat de risque au plomb (CREP) doit être produit lors de la vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation construit avant le 1er janvier 1949 et ce, quelle que soit la localisation de ce bien sur le territoire national.</p>
<p>TERMITES OU MERULES Articles L133-1 à L133-6 et L133-7 à L133-8 du code de la construction et de l'habitation</p>	<p>Arrêtés préfectoraux de zonage : Direction Départementale des Territoires du Rhône Service « Bâtiment, Énergie, Accessibilité » 165 rue Garibaldi - 69401 LYON CEDEX 03 Tél. : 04.78.62.50.50</p>

la métropole
GRAND LYON

Tout le courrier doit être adressé à :
Monsieur le Président de la Métropole de Lyon
Unité Habitat indigne-péril
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03



Vos références : U21029

Parcelles : - 69256AT733 - 69256AT756 - 69256AT768 - 69256AT764 - 69256AT760

Édité le 12-10-2021

Vaulx-en-Velin
CERTIFICAT DE NON PERIL



Parcelle(s) correspondante(s) au certificat

Péris

Métropole de Lyon © - DGFIP © Droits de l'état réservés

GRANDLYON
la métropole

Délégation Urbanisme et Mobilité
Direction Planification et Stratégies Territoriales
Service Planification

ARPTGO GEOMETRE EXPERT
2 rue Delacour
95300 PONTOISE

Vos références : **U21029**
Référence Toodego : **LRV-HZKBWBPP**
Commune : **Vaulx-en-Velin**
Rue Georges Seguin : n° 2
Rue Lounès Matoub : n° 2, 4
Rue Georges Seguin : n° 4

Lyon, le 12 octobre 2021

Objet : Lettre de renseignement de voirie
Pièce jointe : Plan

Monsieur,

Suite à votre demande du 12/10/2021 concernant le(s) bien(s) cadastré(s) **Section AT, Parcelle(s) : n°733, 756, 760, 764, 768**, veuillez trouver ci-dessous les renseignements.

L'emprise foncière n'est concernée par aucun emplacement réservé de voirie ou emplacement réservé aux cheminements piétons ou cyclistes.

Le service Planification

la métropole
GRAND LYON



Vos références : U21029

Parcelles : - 69256AT733 - 69256AT756 - 69256AT768 - 69256AT764 - 69256AT760

Édité le 12-10-2021

Vaux-en-Velin
LETTRE DE RENSEIGNEMENT DE VOIRIE



	Tènement objet de la demande
	Emplacement(s) réservé(s) de voirie
	Emplacement(s) réservé(s) hors tènement

Métropole de Lyon® - DGFiP® Droits de l'état réservés

GRANDLYON
la métropole



Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du 04/10/2021
 validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : ARPTEGO GEOMETRE-EXPERT

SF2104921309

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 069				Commune : 256			VAULX EN VELIN			
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	n° plan	Contenance
AT	0733			2 RUE LOUNES MATOUB	0ha31a10ca					
AT	0756			2 RUE LOUNES MATOUB	0ha02a49ca					
AT	0760			2 RUE LOUNES MATOUB	0ha02a29ca					
AT	0764			2 RUE LOUNES MATOUB	0ha03a96ca					
AT	0768			2 RUE LOUNES MATOUB	0ha00a58ca					
AT	0733	001	26	13/ 10055						
AT	0733	001	109	101/ 10055						

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE